

Session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le 15 décembre 2020 à 18 h 30 par visioconférence conformément à l'arrêté numéro 2020-078 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présidée par Mme la mairesse, Madeleine Brunette

**Sont présents :**

Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)  
Jocelyne Lapierre, conseillère du district des Prés (# 2)  
Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)  
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)  
Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)  
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

**Sont aussi présents:**

Stéphane Parent, directeur général et secrétaire trésorier  
Marianne Tardy, responsable des communications

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance** extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2020
2. **Adoption de l'ordre du jour du 15 décembre 2020**
3. **Présentation du budget 2021**
4. **Adoption du budget 2021 et du programme d'immobilisations**
5. **Période de questions - Budget 2021**
6. **Publication - Budget et programme d'immobilisations**
7. **Clôture de la séance**

**Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020**

La séance débute à 18 h 35.

**Point 2. 2020-MC-535 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 DÉCEMBRE 2020**

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 portant sur le budget 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2021**

Le 15 décembre 2020

Point 4. 2020-MC-536 ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2021 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

**REVENUS ET CHARGES**

<b>REVENUS</b>	
Taxes	13 195 160 \$
Paiements tenant lieu de taxes	117 350 \$
Autres revenus de sources locales	2 980 958 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>16 293 468 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	2 865 397 \$
Sécurité publique	3 840 329 \$
Transport	5 731 891 \$
Hygiène du milieu	1 713 288 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 105 349 \$
Loisirs, culture et parcs	1 570 186 \$
Frais de financement	510 117 \$
<b>Conciliation à des fins budgétaires :</b>	
Remboursement de la dette à long terme	(1 317 300) \$
Activités d'investissements	(88 200) \$
Affectations	650 589 \$
Amortissement des immobilisations	1 798 000 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 à des fins budgétaires	NIL \$

Adoptée à l'unanimité

**SOMMAIRE DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Budget annuel	35 047 750 \$	26 184 300 \$	18 882 600 \$

Le 15 décembre 2020

Point 5. PÉRIODE DE QUESTIONS - BUDGET 2021

Point 6. 2020-MC-537 PUBLICATION - BUDGET 2021 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal du Québec et suite à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations, le conseil peut décréter que le budget et le programme triennal, ou le document explicatif, soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QU'un extrait du budget 2021 et le plan triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Adoptée à l'unanimité

Point 7. 2020-MC-538 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2020 portant sur le budget 2021 soit et est levée à 18 h 47.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Madeleine Brunette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 15 décembre 2020

Signature : \_\_\_\_\_